

RYTHMES SCOLAIRES À BIOT

RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS

Biot

Dès le 4 septembre, il y aura école le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, avec deux heures de pause à midi. Et il n'y aura plus classe le mercredi matin. La mairie de Biot proposera en parallèle des activités périscolaires chaque jour jusqu'à 18 h et les accueils de loisirs seront ouverts le mercredi jusqu'à 18h également.

En 2014, la Municipalité a mis en place les Temps d'Activités Périscolaires dans les écoles de la commune. Cette nouvelle organisation a permis d'améliorer considérablement la qualité du service public dans les écoles en mettant en place de nombreuses activités pour tous les petits Biotois.

Depuis les élections présidentielles, le ministre de l'Education Nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, a indiqué vouloir laisser les communes libres de décider des rythmes éducatifs sur leur territoire. Un projet de décret a été présenté le 8 juin dernier pour permettre, par dérogation, un assouplissement de l'organisation de la semaine dès la rentrée 2017.

En mars dernier, le service municipal de la vie scolaire a consulté les enseignants et les agents de la commune pour faire le bilan de ces rythmes éducatifs depuis leur mise en place. Parallèlement, les familles ont été consultées par les associations de parents d'élèves.

Si l'investissement de la commune et la qualité du périscolaire proposé aux enfants sont largement plébiscités, le rythme trop soutenu de la journée scolaire et les après-midi trop courtes préjudiciables aux apprentissages, sont des raisons avancées pour un retour à la semaine de 4 jours.

Nous souhaitons donc, en accord avec les parents d'élèves et les enseignants consultés lors des conseils d'école, rendre ce retour aux 4 jours opérationnel.

Aussi, après publication du décret ce mercredi 28 juin 2017 et dans l'attente de l'accord des instances académiques, à compter de la rentrée scolaire 2017, la semaine de l'enfant sera organisée comme suit :

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Créé le 28 Juin 2017

2 pages

Le temps scolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- 8h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30 – Enseignement obligatoire pour les écoles maternelles du Moulin Neuf et de Saint Roch
- 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h30 – Enseignement obligatoire pour le groupe scolaire Olivari et les écoles élémentaires du Moulin Neuf, Langevin et Saint Roch

L'accueil dans les écoles avant et après le temps scolaire :

L'accueil des enfants (lundi, mardi, jeudi, vendredi) déjà existant dans chaque école, sera maintenu.

- Accueil du matin de 7h45 à 8h30 – Activité facultative sur inscription
- Pause méridienne avec repas de 11h30 à 13h30 ou de 12h00 à 14h00 – Activité facultative sur inscription
- Accueil du soir maternelle et élémentaire de 16h30 à 18h00 – Activité facultative sur inscription

L'accueil de loisirs :

Les enfants pourront être accueillis les mercredis et vacances scolaires de 7h45 à 18h00, à l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) dans les locaux de l'école Eugène Olivari. **Les inscriptions seront ouvertes en demi-journée ou journée :**

- Matin : de 7h45 à 13h30 avec repas
- Après-midi : de 13h00 à 18h00 sans repas, avec goûter
- Journée : de 7h45 à 18h00 avec repas et goûter

Pendant tous les temps où les services de la commune interviennent, la Municipalité continuera à privilégier l'intérêt de l'enfant en maintenant la qualité des activités du périscolaire et en s'appuyant sur le professionnalisme des référents éducatifs et des animateurs. Tout en garantissant la bonne mise en œuvre du Projet Éducatif Territorial, la Municipalité veillera à maîtriser les coûts et la bonne gestion du dispositif.

« Soyez assurés de notre détermination pour toujours favoriser l'épanouissement des enfants de notre commune », Claudette BROSSET, Adjointe au Maire, déléguée à la Vie Scolaire et aux Loisirs

Contact presse

Natacha Poplineau

Ville de Biot

Responsable Communication

06 20 69 40 53

